



Note d'information aux étudiants pour un séjour CREPUQ

Cette Note d'Information vous aidera, à mieux préparer votre séjour. Gardez-la avec vous pendant la totalité de votre séjour et lisez-la quand besoin est !

1. Inscription. Pour effectuer un séjour CREPUQ, vous devez vous inscrire à l'Université de Corse l'année de votre mobilité.

2. Assurances. Quand vous vous inscrirez à la Sécurité Sociale, prévenez votre caisse afin que l'on vous établisse le formulaire nécessaire pour le Québec qui couvrira vos frais médicaux SE 401 Q 106.

L'Université de Corse exige que chaque étudiant CREPUQ bénéficie d'une **assurance supplémentaire** qui couvre le rapatriement en cas de maladie grave ou de décès. Vos parents ont peut-être ce type d'assurance, vérifiez bien que leur assurance vous couvre pendant un séjour d'études à l'étranger. Sinon, vous pouvez souscrire "l'Assurance de l'étudiant" (rapatriement et couverture individuelle responsabilité civile) auprès de la Mutuelle des Etudiants. D'autres produits adaptés à votre profil peuvent vous être proposés à l'Agence LMDE (Campus Mariani, en face de la résidence universitaire PP2).

Vous devez assurer votre chambre à l'étranger et être assuré pour la responsabilité civile ou pour faire du sport, par exemple.

3. Certificat d'acceptation au Québec / Permis d'études pour le Canada

Si votre période de mobilité au Québec est égale ou supérieure à 6 mois ou que vous souhaitez effectuer un stage vous devez vous procurer ces 2 documents. La démarche à suivre est très bien expliquée sur le site <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca/>

4. Période d'études

Vous devez mettre au point votre programme d'études, consigné dans un contrat d'études (document joint à cette note d'information) qui garantit la validation (à l'Université de Corse) des résultats obtenus à l'étranger. Ce contrat doit être signé par le responsable pédagogique à l'Université de Corse et à l'université qui vous accueillera.

Faites des photocopies du contrat d'études et conservez précieusement l'original.

Afin de bénéficier de la bourse de mobilité (celle du ministère ou celle de la CTC) vous devez suivre les recommandations ci-après.

Dès votre choix de cours fait, vous devez faire parvenir à l'Université de Corse le Contrat d'études rempli, signé et tamponné par l'université d'accueil. Ce choix définitif de cours sera élaboré avec votre tuteur à l'étranger et votre responsable pédagogique à Corte. **Tout changement par rapport au choix de cours établi doit être approuvé par votre responsable pédagogique à Corte sous peine de ne pas pouvoir valider la totalité du travail effectué à l'étranger. De plus, vous devez vous soumettre à tous les types d'évaluation prévue pour les enseignements que vous suivez (dissertations, exposés, devoirs, DST ou tout autre type de contrôle continu, examens finaux).**

Je vous enverrai un email de confirmation d'attribution de bourse (CTC ou Ministère), contenant un certificat d'arrivée et un certificat de fin de séjour. Vous devrez m'envoyer ces documents complétés.

Le certificat d'arrivée est à nous envoyer dès votre arrivée et le certificat de fin de séjour est à nous envoyer juste avant votre retour. Vous devrez également m'envoyer le rapport de fin de séjour et le relevé de notes afin que votre année (ou semestre) puisse être validée.



Examen. En cas d'échec à un examen il est très vivement conseillé de garder la copie de façon à la faire réévaluer par l'équipe pédagogique de l'Université de Corse.

5. Bourses

Renseignez-vous auprès des banques, car certaines ont une formule qui peut vous intéresser. Elles vous laissent la possibilité d'avoir une sorte de découvert en attendant de recevoir votre bourse, qui n'est pas versée avant votre départ. Les représentants de la nouvelle mutuelle des étudiants ont des renseignements sur cette formule. Il y a aussi des prêts sur l'honneur à 0 % au Crédit Lyonnais et peut-être ailleurs.

Voici, **en principe**, la procédure de paiement de la bourse du MEN (gérée par le CROUS) et celle de la CTC (gérée par l'Université) :

- paiement de 75% de la bourse après réception du certificat d'arrivée;
- paiement des derniers 25% à votre retour, après remise du rapport de fin de séjour, du relevé de notes et de l'attestation de présence

N.B. Aucun paiement ne sera effectué avant la réception du certificat d'arrivée. Le paiement final ne sera effectué qu'après réception du Rapport et/ou certificat de Fin de Séjour. N'oubliez pas le relevé de notes !

La procédure de paiement par les Services Financiers de l'Université, de la CTC et du Trésor Public est très longue et comporte plusieurs étapes, et il y a souvent du retard, un mois ou plus. Il faudra très certainement avancer l'argent pour votre séjour; la bourse viendra après et remboursera vos dépenses.

6. Dettes Si vous avez des dettes au retour de votre séjour (par exemple, loyer non-payé, que ce soit pour un logement universitaire, un logement dans le privé ou chez un particulier), nous ne pourrions valider votre année à l'étranger qu'une fois les dettes remboursées.

7. Plagiat et fraude. Le plagiat et la fraude sont pris très au sérieux, et tout étudiant qui en sera reconnu coupable sera sanctionné sévèrement, la sanction étant souvent le renvoi.

8. RIB Vérifiez bien que les RIB joints à votre dossier de candidature correspondent bien au compte utilisé lors de votre séjour (joindre 2 nouveaux RIB si vous changez de banque). Les bourses seront versées sur ce compte !

9. Etudiants partant 1^{er} semestre seulement Par le passé, à leur retour en janvier ou février, les étudiants ont souvent pu se loger dans une des résidences universitaires, même si normalement ils n'y ont pas droit, car un certain nombre de chambres se libère à la fin du semestre. Si cela peut vous intéresser, renseignez-vous auprès du CROUS, où on vous dira sans doute d'écrire en automne. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée (timbre français!) et adressée, sinon, vous n'obtiendrez pas de réponse.

Etudiants partant 2^{ème} semestre seulement Si vous voulez savoir les notes des examens que certains de vos professeurs communiqueront après les examens de janvier, trouvez un étudiant qui puisse en prendre note pour vous et vous les envoyer.

Etudiants partant l'année entière et 2^{ème} semestre seulement. L'expérience a prouvé que le travail fait à l'étranger ne peut pas toujours être validé lors des délibérations de juin, car les relevés de notes sont le plus souvent reçus après nos délibérations. Dans ce cas, la validation se fait en septembre.

10. Etudiants suivant une formation comportant un stage obligatoire. Il est possible d'effectuer ce stage à l'étranger. Si cette possibilité vous intéresse, contactez les Relations



Internationales. Que vous fassiez votre stage à l'étranger ou en France, n'oubliez pas de vous renseigner sur la convention de stage qu'il faut signer (se renseigner auprès de Mr Manecy, au bureau des stages, Campus Grimaldi - manecy@univ-corse.fr)

11. Etudiants devant déposer un mémoire en fin d'année N'oubliez pas qu'il faut déposer un sujet de mémoire. Demandez le formulaire et la date limite de dépôt lors de votre inscription et mettez-vous en contact avec votre professeur de préférence avant de partir.

12. Postes d'assistant Cette partie du message ne concerne pas que les étudiants de langue. L'université reçoit les dossiers de candidature pour les postes d'assistant en octobre ou novembre. Ces **dossiers doivent être retournés** à l'organisme qui les gère **avant les vacances de Noël**. Faites savoir au responsable pédagogique dès octobre si vous voulez un dossier. Ne demandez un dossier que si vous êtes sûr de le retourner et si vous êtes sûr que vous ne vous désisterez pas si l'on vous propose un poste (sauf cas de force majeure). Réfléchissez à cette possibilité dès maintenant, n'attendez pas l'automne.

Aux éventuels candidats pour un poste d'assistant au Royaume Uni: UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE EST UNE PIECE ESSENTIELLE POUR LES DOSSIERS POUR LE ROYAUME UNI (mais pas pour la République d'Irlande). Si vous pensez déposer un dossier, demander cet extrait dès fin septembre. Votre candidature ne sera pas prise en considération sans l'extrait. Voici l'adresse:

Casier judiciaire national
44079 Nantes Cedex 01

Faites-le envoyer à votre domicile en France et dites à vos parents de l'envoyer à Mme Casoni (qui s'occupe des candidatures d'assistant) à l'université: (Mme Casoni, Université de Corse, Faculté de Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales, 22 avenue Jean Nicoli, BP 52, 20250 Corte) qui le joindra au dossier de candidature que vous lui aurez fait parvenir.

Il y en a peu. Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

13. Bourses du gouvernement français Les boursiers du gouvernement français conservent leurs bourses pendant un séjour CREPUQ. Si votre bourse du gouvernement français est payée par chèque, il faudrait que vous vous arrangez pour que quelqu'un retire votre chèque ou que le CROUS l'envoie à vos parents.

14. Cartes Visa, Mastercard, etc. Les cartes bancaires sont très utiles à l'étranger, mais attention, certaines banques prennent une commission à chaque fois que vous utilisez votre carte dans un distributeur ou quand vous payez avec votre carte. Renseignez-vous bien auprès de votre banque pour savoir exactement ce que vous allez payer pour chaque transaction (paiement et retrait). Renseignez-vous auprès de plusieurs banques, car les commissions ne sont pas toutes pareilles. Se renseigner, pour être sûr que votre carte pourra être facilement utilisée.

15. Carte Internationale d'étudiant : si vous avez besoin d'une carte internationale d'étudiant vous pouvez en obtenir une en vous connectant sur le site ISIC : www.isic.tm.fr et en la commandant en ligne, cela vous coûtera 12 €. ISIC= International Student Identity Card

16. Téléphone Méfiez-vous de l'utilisation de votre portable à l'étranger. Prenez plutôt des cartes de téléphones prépayées, ces cartes marchent dans les cabines téléphoniques mais aussi chez les particuliers.

17. Vos coordonnées à l'étranger. Communiquez au BRI et à vos responsables pédagogiques vos adresses email. Créez-la si vous n'en avez pas ! Il ne faut pas oublier de vérifier votre email régulièrement. Communiquez par email: c'est plus rapide et plus facile ! Si l'email est le meilleur



moyen de communiquer, il faudra cependant me donner votre adresse "courrier normal" à l'étranger dès que vous l'aurez.

18 Remarques finales. Les rapports des étudiants des années passées font apparaître que le plus gros problème rencontré était d'ordre financier, du fait que les bourses sont versées très tard. Dans certains cas il faut payer le loyer pour le semestre en entier au début du semestre.

L'autre point qui revenait très souvent dans les rapports est le conseil suivant: Ne restez pas dans votre coin, allez de l'avant, cherchez l'autre, sortez. Si vous faites cela vous profiterez pleinement de votre séjour.

La Coordinatrice Institutionnelle Crepuq : Emilie SIMON



CHECK LIST

Documents à remettre au BRI :

- Le Contrat d'études
- Le certificat d'arrivée à envoyer dès votre arrivée
- Un rapport de fin de séjour
- Un certificat de fin de séjour

Le premier mois (septembre ou janvier selon si 1^{er} ou 2^{ème} semestre)

- Communiquez par email avec le responsable pédagogique pour le choix des cours
- Envoyez par fax ou par email le contrat d'études signé par l'Université d'accueil : +33(0)4 95 45 33 17 ou ltaddei@univ-corse.fr
- Communiquez vos adresses email et postale au BRI
- Pour les étudiants en langue : s'inquiétez des dossiers de candidatures en Octobre/Novembre pour les postes d'assistants (contactez Mme Casoni et/ou votre responsable pédagogique)
- Avant votre retour : faites compléter le certificat de fin de séjour par le BRI de votre université d'accueil
- A votre retour : envoyez le certificat de fin de séjour, le rapport de fin de séjour et le relevés de notes avant le 23 Février (séjour 1^{er} semestre) ou 28 Juin (séjours année ou 2nd semestre) au:

Bureau des Relations Internationales
Université de Corse – Pascal Paoli
22 avenue Jean Nicoli – Campus Mariani
Bâtiment DEVU
BP 52
20250 CORTE

Vérifiez que vous avez en votre possession tous les documents indiqués et faites parvenir tous les documents et/ou information demandés en temps voulu

LES VERSEMENTS DES BOURSES EN DEPENDENT



Notice d'information Programme CREPUQ/ Séjour d'études au Québec

Affiliation à la Sécurité Sociale

Cette notice informative vise à **clarifier les démarches administratives à accomplir concernant l'affiliation à la Sécurité Sociale des étudiants inscrits à l'Université de Corse et acceptés dans le cadre du programme d'échange universitaire CREPUQ pour un séjour d'études dans la province du Québec au Canada.**

A savoir impérativement :

Un étudiant accepté dans le cadre du programme d'échanges universitaire CREPUQ reste inscrit à l'Université de Corse durant la durée de son séjour d'études au Québec. Cette inscription à l'Université de Corse lui permet de bénéficier des avantages négociés entre l'Université de Corse et le Programme CREPUQ, à savoir notamment l'exonération une fois arrivé au Québec du paiement de la **RAMQ (Régie de l'Assurance Maladie)** qui est l'équivalent au Québec de notre Sécurité Sociale (C.P.A.M) en France.

Donc comment faire pour bénéficier d'une couverture sociale lorsque l'on est étudiant au Québec dans le cadre du Programme CREPUQ :

- 1- Se procurer le formulaire SE-401-Q-106 « Attestation d'affiliation à leur régime de Sécurité Sociale des participants aux échanges entre établissement d'enseignement supérieur ».** Ce document est :
 - téléchargeable en ligne sur le site web de la C.P.A.M
 - disponible à la C.P.A.M
 - disponible au Bureau des Relations Internationales de l'Université de Corse (Campus Mariani)**Avec ce formulaire ainsi que le Certificat d'Acceptation du Québec (qui lui aura été délivré par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec lors de son adhésion au programme CREPUQ), l'étudiant est exonéré du paiement de l'affiliation à la RAMQ une fois arrivé au Québec mais pourra bénéficier de la couverture sociale de la RAMQ.** Par contre, l'étudiant doit payer la part de Sécurité Sociale en France lors de son inscription à l'Université de Corse (voir ci-après).
- 2- S'inscrire à l'Université de Corse dans le diplôme souhaité. Payer lors de l'inscription à l'Université de Corse la part de Sécurité Sociale : un étudiant, même s'il bénéficie d'un programme d'échanges, reste toujours affilié à son pays d'appartenance et doit, pour ce faire, payer les droits de Sécurité Sociale en France lors de son inscription à son université d'attache.**

Bureau des Relations Internationales

Responsable : Emilie SIMON – Email : simon@univ-corse.fr

Contact : Livia TADDEI - Email : ltaddei@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22 avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte

www.univ-corse.fr



- 3- S'il souhaite être totalement remboursé de l'ensemble des frais médicaux qu'il aurait à payer en cas de maladie ou autre accident une fois arrivé au Québec, l'étudiant doit souscrire à une mutuelle complémentaire en France avant son départ** (le système est exactement le même que si vous étudiez en France sans partir à l'étranger : une part obligatoire qui est le régime de la Sécurité Sociale, et une part complémentaire que l'étudiant peut souscrire auprès de la mutuelle de son choix). **La L.M.D.E propose une formule *LMDE International* que vous pouvez souscrire pour le nombre exact de mois qui correspondent à votre séjour à l'étranger. Il vous suffit de vous renseigner auprès de l'antenne LMDE de Corte située en face de la Cafeteria PP2 (Campus Mariani).**